

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 30 SEPTEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. HERRLE, LIEHN, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par M. SILVA, M. VOGEL et
Mme ALIBERTI.

Mme WEISS, M. GANGLOFF, M. ZINCK, Mme GESANG, M. KLIPFEL Cl.,
(excusés), MM. AMRHEIN, MESSMER, MERG.

DEL. N° 108 /2002

OBJET : CONVENTION DE MISE EN DEPÔT DE SPECIMENS NATURALISES

VU l'avis du bureau en date du 23 septembre 2002,

CONSIDERANT que le Centre d'animation et de Découverte du Fleckenstein est un équipement public dépendant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer, à vocation éducative,

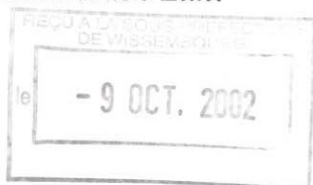
CONSIDERANT la présentation au centre de découverte du Fleckenstein, d'animaux naturalisés de la forêt tempérée vosgienne.

Entendu l'exposé de Monsieur SCHLOSSER, Vice Président chargé du dossier,

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en dépôt de spécimens naturalisés listés dans ladite convention, avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, ainsi que le protocole d'accord et son avenant n° 1.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 7 octobre 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

